

La mobilité intergénérationnelle de revenus en France : une analyse comparative et géographique

Notes IPP

n°95

Octobre 2023

Gustave Kenedi
Louis Sirugue

ISSN 1959-0199

www.ipp.eu

Dans quelle mesure les revenus des individus sont-ils liés à ceux de leurs parents ? Dans un contexte d'accroissement des inégalités économiques, cette question revêt une importance capitale pour apprécier l'égalité des chances au sein d'une société. Cette note examine la mobilité intergénérationnelle de revenus en France, en s'intéressant aux enfants nés dans les années 1970. À la différence des travaux existants pour la France, notre approche mesure les revenus au niveau du *ménage*, permettant de rendre compte plus fidèlement du positionnement socio-économique que le revenu *individuel*. Nous trouvons que la France se caractérise par une forte persistance des revenus entre générations par rapport aux autres pays développés. Seuls 9,7 % des enfants issus des 20 % des familles aux revenus les plus faibles se retrouvent parmi les 20 % des ménages les plus aisés à l'âge adulte. Cette statistique place la France parmi les pays de l'OCDE où la mobilité intergénérationnelle est la plus faible (lorsque cette information existe), seulement devant les États-Unis et l'Italie. Cette immobilité sociale peut s'expliquer en partie par des disparités d'accès et d'obtention d'un diplôme du supérieur en fonction du revenu des parents. La mobilité intergénérationnelle en France présente d'importantes variations selon le département où les individus ont grandi. L'Île-de-France et les départements proches de la Suisse offrent davantage d'opportunités d'ascension économique, tandis que les Hauts-de-France et les départements de la côte méditerranéenne présentent plus de persistance. Ces variations spatiales sont fortement corrélées à la géographie du chômage en France. Nous observons aussi que la mobilité géographique entre l'enfance et l'âge adulte est associée à une mobilité ascendante plus élevée : les individus issus de familles aux revenus les plus faibles qui déménagent vers des départements à hauts revenus parviennent en moyenne au même niveau de revenu que les enfants de familles aisées qui ne déménagent pas.

- La France se caractérise par une faible mobilité intergénérationnelle de revenus par rapport aux autres pays développés. Seuls 9,7 % des enfants issus des 20 % des ménages aux revenus les plus faibles se retrouvent parmi les 20 % des ménages les plus aisés à l'âge adulte, soit 4 fois moins que les enfants des 20 % des parents les plus aisés.
- La probabilité d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur augmente fortement avec le revenu des parents. Les enfants de familles défavorisées ont 2,5 fois moins de chances d'obtenir un diplôme du supérieur que ceux issus de familles très favorisées.
- La mobilité intergénérationnelle varie considérablement sur le territoire et apparaît particulièrement corrélée au taux de chômage local.
- La mobilité géographique entre l'enfance et l'âge adulte est associée à une augmentation importante de la mobilité ascendante. Les individus nés de parents aux revenus les plus faibles et qui déménagent vers un département à hauts revenus atteignent en moyenne le même niveau de revenu que les enfants de familles aisées qui n'ont pas déménagé.



L'Institut des politiques publiques (IPP) a été créé par PSE et est développé dans le cadre d'un partenariat scientifique entre PSE-École d'Économie de Paris et le Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique (GENES). L'IPP vise à promouvoir l'analyse et l'évaluation quantitatives des politiques publiques en s'appuyant sur les méthodes les plus récentes de la recherche en économie.

Dans quelle mesure les revenus des individus sont-ils déterminés par ceux de leurs parents ? Cette question suscite un intérêt croissant en raison de l'accroissement des inégalités de revenus observées au cours des dernières décennies, et renvoie à la question plus générale de l'égalité des chances. L'examen de cette relation est essentiel pour déterminer si les enfants issus de milieux socio-économiques différents ont accès aux mêmes opportunités. Elle importe également du point de vue de l'efficacité économique, car une persistance élevée des inégalités entre générations peut être le reflet d'une allocation inefficace des talents.

La persistance intergénérationnelle des revenus a été étudiée dans de nombreux pays, ouvrant la voie à des comparaisons internationales éclairantes (Corak, 2013). Néanmoins, il subsiste encore de nombreuses inconnues en ce qui concerne la France, qui se distingue par des inégalités de revenus modérées après impôts et redistribution, et par des frais de scolarité dans l'enseignement supérieur relativement faibles en comparaison internationale. En effet, s'il existe de nombreuses études sur la mobilité intergénérationnelle mesurée à partir des classes sociales en France, la littérature académique s'intéressant à la mobilité mesurée à partir des revenus est beaucoup plus limitée (Lefranc et Trannoy, 2005 ; Lefranc, 2018).

Cette note dresse un état des lieux de la mobilité intergénérationnelle de revenus en France. Nous étudions les destins économiques des enfants nés en France métropolitaine entre 1972 et 1981, en mobilisant les données de l'Échantillon démographique permanent (EDP). À l'heure actuelle, les données françaises ne permettent pas d'observer les revenus des parents et des enfants à un âge suffisamment avancé. Pour surmonter cette difficulté, nous définissons les revenus des enfants comme la moyenne des revenus totaux observés au sein de leur ménage entre 35 et 45 ans, et prédisons le salaire de leurs parents au même âge sur la base de caractéristiques observables telles que le diplôme et la catégorie socio-professionnelle. La richesse des informations disponibles sur les caractéristiques des parents permet de situer leur position dans la distribution des revenus de manière suffisamment précise. L'encadré 1 fournit plus détails sur les données, l'échantillon et la méthodologie employés.

Ce travail est complémentaire à celui conduit parallèlement par Sicsic (2023) qui exploite, à partir des mêmes données, les revenus observés des parents autour de 50 ans et ceux de leurs enfants en début de carrière. Nos travaux se distinguent principalement par le fait que nous définissons les revenus des enfants au niveau du ménage, et non au niveau individuel. Cela nous permet de rendre compte d'une autre réalité socio-économique, par la prise en compte du revenu du conjoint et par l'analyse des revenus perçus en milieu de carrière, où le positionnement économique est davantage stabilisé.

Comment mesurer la mobilité intergénérationnelle ?

Notre étude s'appuie sur deux indicateurs proposés par la littérature économique la plus récente pour évaluer la mobilité intergénérationnelle en termes de revenus.

Corrélation « rang-rang ». Cette première mesure correspond à la corrélation entre le centile de revenu des enfants et le centile de revenu de leurs parents. Le centile d'un individu correspond à sa position dans la distribution des revenus lorsqu'on la partitionne en 100 groupes de taille égale. Ainsi, un individu situé au 75^e centile de la distribution des revenus se situe à la limite du seuil de revenu qui marque l'entrée parmi les 25 % des individus les plus aisés. La pente de la droite de régression entre le centile de revenu des enfants et celui de leurs parents (appelée corrélation « rang-rang ») permet alors de mesurer la persistance du niveau de revenu d'une génération à la suivante. Plus cette corrélation est élevée, plus la mobilité intergénérationnelle est faible.

Matrice de transition. Ce deuxième indicateur mesure la probabilité qu'un individu atteigne un quintile donné de la distribution des revenus (où chaque quintile correspond à 20 % des individus classés en fonction de leur revenu) en fonction du quintile de revenus de ses parents. La matrice de transition permet ainsi d'étudier plus finement les mobilités intergénérationnelles à différents points de la distribution des revenus des parents. Cette matrice indique, par exemple, la part des individus issus des 20 % des familles aux revenus les plus faibles qui, à l'âge adulte, font partie des 20 % des ménages les plus aisés.

La France se caractérise par une forte persistance intergénérationnelle de revenus en comparaison internationale...

La figure 1 présente la relation rang-rang en France, comparée à celle estimée aux États-Unis par Chetty et al. (2014). Chaque point correspond au centile moyen de revenu du ménage des enfants en fonction du centile de revenu du ménage de leurs parents. La relation est croissante, ce qui signifie qu'en moyenne, les revenus des enfants issus de familles aisées sont plus élevés que ceux des enfants issus de familles défavorisées. La corrélation entre centile des parents et centile des enfants indique à quel point l'avantage économique est transmis d'une génération à l'autre. D'après nos estimations, cette corrélation est de 0,303 en France, ce qui signifie qu'une augmentation de 10 centiles du revenu des parents est associée, en moyenne, à une augmentation de 3,03 centiles du revenu du ménage des enfants. Cette relation est légèrement plus

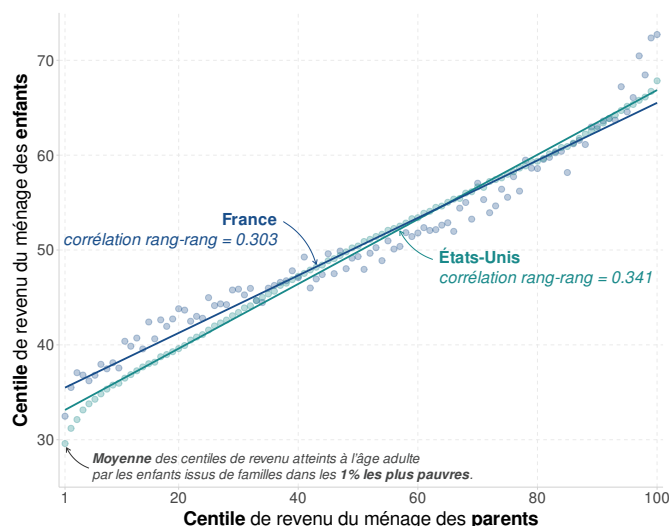


Figure 1 – Relation rang-rang en France et aux États-Unis.

Lecture : En France, les individus issus de familles situées au 20^e centile de la distribution des revenus atteignent en moyenne le 44^e centile de la distribution des revenus du ménage à l'âge adulte. Aux États-Unis, les individus issus de familles de même niveau économique atteignent en moyenne le 40^e centile.

Notes : Ce graphique indique le centile de revenu du ménage moyen atteint à l'âge adulte par les individus en fonction du centile de revenu du ménage de leurs parents, en France et aux États-Unis. La pente des droites de régression qui traversent les nuages de points de chaque pays représente la corrélation dite « rang-rang ». En France, cette corrélation est de 0,303, ce qui signifie qu'une augmentation de 10 centiles du revenu du ménage des parents est associée, en moyenne, à une augmentation de 3,03 centiles du revenu du ménage des enfants.

Champ : Revenus du ménage moyens observés entre 35 et 45 ans pour les individus nés entre 1972 et 1981 en France métropolitaine, et salaire prédit du ménage au même âge pour les parents. Revenus du ménage moyens en 2011 et 2012 pour les individus nés entre 1980 et 1982 aux États-Unis, et revenus du ménage moyens entre 1996 et 2000 pour les parents.

Sources : Insee, DGFIP, Échantillon démographique permanent, calculs Kenedi et Sirugue (2023) pour la France; déclarations fiscales fédérales 1996-2012, calculs Chetty et al. (2014) pour les États-Unis.

élevée aux États-Unis, où la corrélation rang-rang est de 0,341 pour les enfants nés au début des années 1980.

Dans la figure 2, nous comparons les corrélations rang-rang des pays pour lesquels cette mesure a été calculée. Cette comparaison internationale suggère que la France se distingue par une forte persistance des revenus entre générations. Elle est du même ordre de grandeur qu'en Italie et un peu plus faible qu'aux États-Unis, mais plus élevée que dans d'autres pays européens tels que l'Espagne ou les pays nordiques, ainsi que l'Australie ou le Canada. Il est important de souligner que cette comparaison n'est qu'indicative, dans la mesure où les différences de méthodologie et de définition des revenus d'un pays à l'autre ne permettent pas d'aboutir à des mesures parfaitement comparables. De plus, l'utilisation du revenu au niveau *individuel* a tendance à produire des estimations de persistance intergénérationnelle plus faibles qu'au niveau *ménage*. En effet, du fait de l'homogamie, la prise en compte du revenu du conjoint réduit généralement la mobilité intergénérationnelle. Pour la France, nous estimons une corrélation rang-rang 9 % plus faible (0,276) lorsque les revenus des enfants sont définis au niveau individuel plutôt qu'au niveau du ménage (0,303).

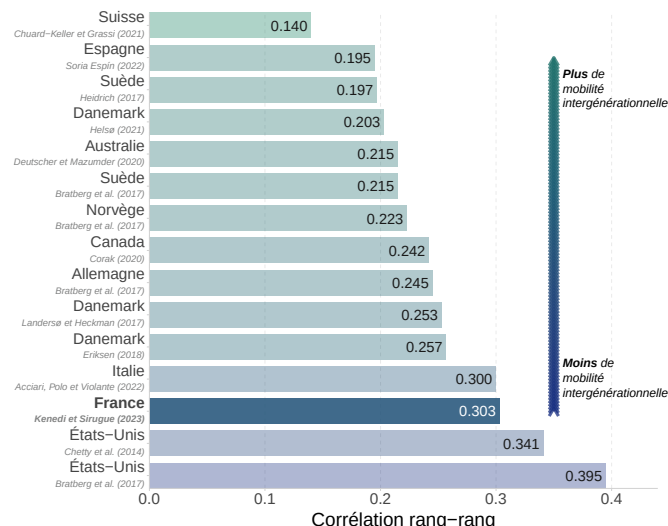


Figure 2 – La corrélation rang-rang en comparaison internationale.

Lecture : En France, la corrélation rang-rang est de 0,303, ce qui signifie qu'une augmentation de 10 centiles du revenu des parents est associée, en moyenne, à une augmentation de 3,03 centiles du revenu des enfants.

Notes : Du fait d'importantes différences dans les échantillons utilisés et dans les définitions retenues pour mesurer le revenu des individus d'une étude à l'autre, cette comparaison n'est qu'indicative.

Sources : Les références des études utilisées pour chaque pays sont indiquées en gris sous le nom du pays.

Si la relation rang-rang rend compte de la persistance en moyenne, elle ne permet pas en revanche d'analyser finement pour qui dans la distribution de revenus l'ascenseur social « monte » et pour qui il « descend ». Pour cela, il est plus utile de s'appuyer sur la matrice de transition entre quintiles de la distribution des revenus. Celle-ci est présentée dans la figure 3 pour la France. Elle indique que 9,7 % des enfants issus des 20 % des familles aux revenus les plus faibles atteignent les 20 % des revenus les plus élevés à l'âge adulte, soit une proportion quatre fois moindre que pour les enfants issus des 20 % des familles les plus aisées (38,4 %). Dans une société où les revenus des enfants seraient indépendants de ceux de leurs parents, ces statistiques seraient égales à 20 %. De plus, la pauvreté intergénérationnelle, que l'on peut caractériser comme le fait de se maintenir parmi les 20 % aux revenus les plus faibles, est particulièrement forte, avec 31,8 % des individus dont les parents appartenaient au premier quintile de revenus qui y restent à l'âge adulte. Les enfants des « classes moyennes » ceux dont les parents ont un revenu situé entre le 2^e et le 8^e décile de la distribution, ont des chances plus élevées de changer de quintile de revenus, même si la fluidité sociale reste globalement limitée.

Les analyses fondées sur les matrices de transition entre quintiles de la distribution des revenus confirment qu'en comparaison internationale, la France fait partie des pays où la mobilité intergénérationnelle est la plus faible (voir figure 4). Elle fait seulement mieux que les États-Unis et l'Italie pour la mobilité ascendante (mobilité des 20 % aux revenus les plus faibles vers

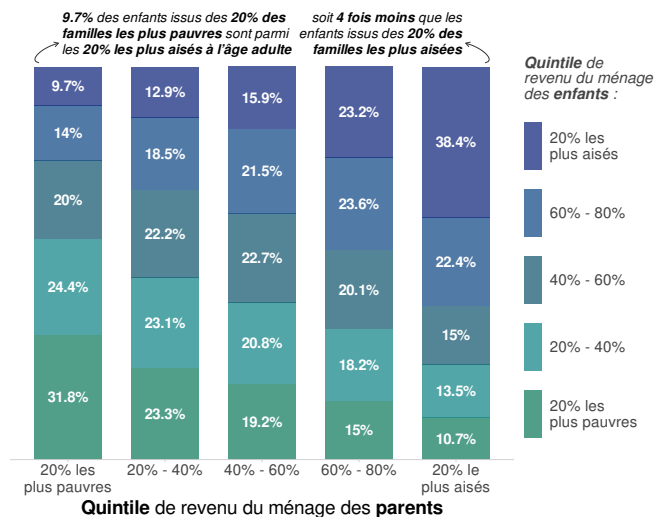


Figure 3 – Matrice de transition par quintile de revenu.

Lecture : 31,8% des enfants issus des 20% des familles aux revenus les plus faibles se situent eux-mêmes parmi les 20% des ménages aux revenus les plus faibles à l'âge adulte. Ils ne sont en revanche que 9,7% à faire partie des 20% des ménages les plus aisés.
Champ : Revenus du ménage moyens observés entre 35 et 45 ans pour les individus nés entre 1972 et 1981 en France métropolitaine, et salaire prédit du ménage au même âge pour les parents.
Sources : Insee, DGFiP, Échantillon démographique permanent; calculs Kenedi et Sirugue (2023).

les 20% les plus aisés) et pour la pauvreté intergénérationnelle (rester parmi les 20% aux revenus les plus faibles), et se retrouve en tête de classement en ce qui concerne la persistance en haut de l'échelle des revenus (maintien parmi les 20% les plus aisés).

Seuls 9,7% des enfants issus des 20% des ménages aux revenus les plus faibles se retrouvent parmi les 20% des ménages les plus aisés à l'âge adulte. Cette proportion est 4 fois plus élevée pour les enfants dont les parents font partie des 20% les plus aisés.

Toutefois, il est intéressant de noter que les pays ne se retrouvent pas nécessairement au même rang selon la mesure de mobilité intergénérationnelle retenue. D'où l'importance d'appréhender ce phénomène à l'aide de plusieurs indicateurs qui se complètent.

... associée à de fortes inégalités d'accès à l'enseignement supérieur

Quels facteurs peuvent expliquer que la mobilité intergénérationnelle soit si faible en France? Compte tenu des rendements salariaux importants qui sont associés au fait de détenir un diplôme de l'enseignement supérieur (Dabbaghian et Péron, 2021), il convient d'analyser si cette faible mobilité intergénérationnelle pourrait être liée aux inégalités d'accès aux études supérieures en fonction du revenu.

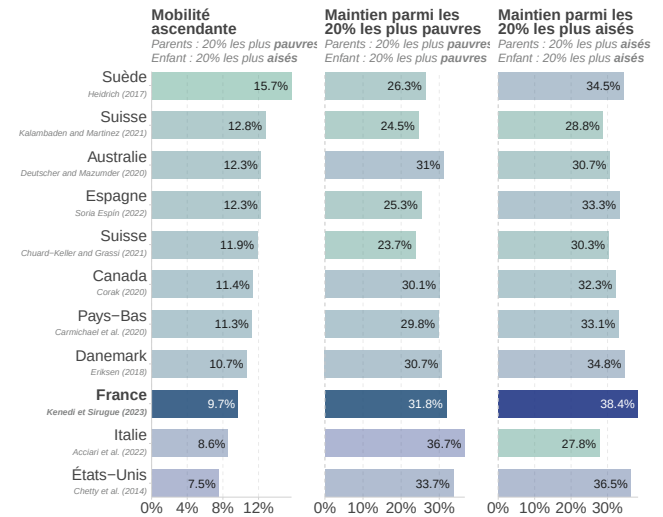


Figure 4 – Mobilité ascendante et persistance intergénérationnelle : comparaisons internationales

Lecture : En France, parmi les enfants issus des 20% des familles aux revenus les plus faibles, 31,8% font partie des 20% aux revenus les plus faibles à l'âge adulte, et seulement 9,7% font partie des 20% des ménages les plus aisés.
Notes : Du fait de différences d'échantillon et de définitions de revenu entre études, cette comparaison n'est qu'indicative.
Sources : Les références des études utilisées pour chaque pays sont indiquées en gris sous le nom du pays.

La figure 5 tend à confirmer cette hypothèse. Ce graphique compare les taux d'accès à l'enseignement supérieur en France et aux États-Unis en fonction du centile de revenu des parents. Ces estimations sont issues des travaux de Chetty et al. (2020) pour les États-Unis et de Bonneau et Grobon (2022) pour la France. Elles sont complétées, pour la France, par nos propres estimations des taux d'accès à un diplôme de l'enseignement supérieur en fonction du centile de revenu des parents, calculés à partir des Enquêtes annuelles de recensement depuis 2004 (il n'existe pas à notre connaissance de statistiques comparables pour les États-Unis).

Les enfants de familles défavorisées ont 2,5 fois moins de chances d'obtenir un diplôme du supérieur que ceux issus de familles très favorisées.

Des disparités locales importantes

Des disparités locales importantes

Si la mobilité intergénérationnelle des revenus est en moyenne relativement faible en France, elle n'est pas nécessairement homogène sur le territoire. En effet, les variations des indices de mobilité intergénérationnelle au sein d'un même pays peuvent atteindre, voire dépasser, l'ampleur des écarts observés entre pays. Ce phénomène,

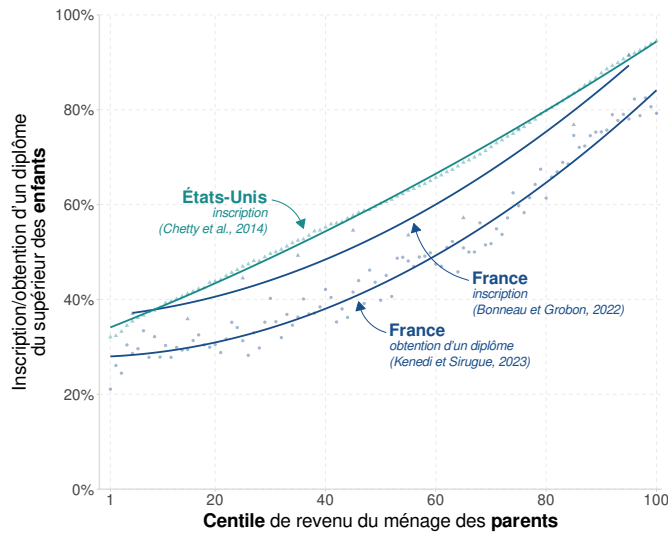


Figure 5 – Accès et obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur en fonction du niveau de revenu des parents : France et États-Unis

Lecture : En France, à peine 35 % des individus issus des 1 % des familles aux revenus les plus faibles accèdent à l'enseignement supérieur, et environ 30 % obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur, alors que ces proportions sont respectivement de 90 % et de 80 % parmi les individus issus des 1 % des familles les plus aisées. Aux États-Unis, la proportion d'individus qui obtiennent un diplôme du supérieur parmi ceux issus des 1 % des familles aux revenus les plus faibles est de 32 %.

Notes : Pour les États-Unis, les taux d'accès à l'enseignement supérieur ont été calculés par Chetty et al. (2020) à partir des données fiscales de l'*Internal Revenue Service* et des données du *Department of Education* pour les cohortes nées entre 1980 et 1991. Pour la France, les taux d'accès à l'enseignement supérieur ont été estimés par Bonneau et Grobon (2022) à partir de des données de l'Enquête nationale sur les ressources des jeunes (Dares/Insee) et les taux d'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur ont été calculés par nous-mêmes à partir des données de l'Échantillon démographique permanent (EDP), pour les individus nés entre 1972 et 1981 (leur diplôme est mesuré à partir des Enquêtes annuelles de recensement et est observé pour 86 % des individus de l'échantillon).

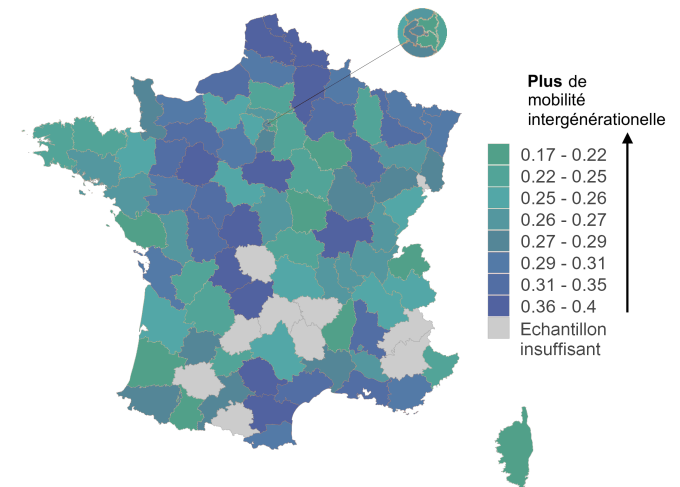
Sources : Pour les États-Unis, Chetty et al. (2020). Pour la France, Bonneau et Grobon (2022) pour les taux d'accès à l'enseignement supérieur et Kenedi et Sirugue (2023) pour les taux d'obtention d'un diplôme du supérieur.

qui a été notamment mis en évidence aux États-Unis (Chetty et al., 2014) et en Italie (Acciari, Polo et Violante, 2022), s'observe également en France (voir figures 6a et 6b). En complément de la corrélation rang-rang, nous mesurons la mobilité intergénérationnelle au niveau local à l'aide de l'indice de mobilité ascendante absolue, défini comme le centile de revenu moyen atteint par les enfants issus des familles situées au 25^e centile de la distribution des revenus. Pour cette analyse, les centiles continuent d'être définis au niveau national, et le département d'enfance des individus est défini comme leur département de résidence en 1990, quand ils avaient entre 9 et 18 ans.

L'Île-de-France et les départements proches de la Suisse offrent davantage d'opportunités d'ascension économique, tandis que les Hauts-de-France et les départements de la côte méditerranéenne présentent plus de persistance.

Figure 6 – Mobilité intergénérationnelle de revenus par département.

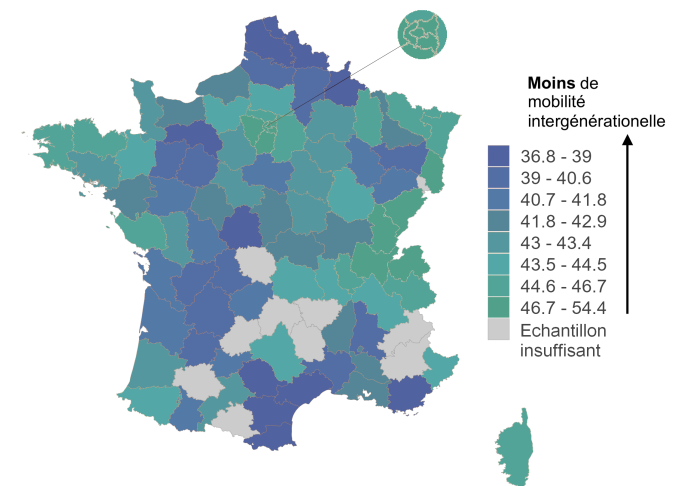
(a) Corrélation rang-rang par département.



Lecture : Le coefficient de corrélation entre le centile de revenus du ménage des individus nés dans les années 1970 et celui de leurs parents est compris entre 0,22 et 0,25 pour les individus ayant grandi dans le département du Finistère. Ce même indice est compris entre 0,36 et 0,40 pour les individus ayant grandi de le département du Nord. Une corrélation rang-rang plus élevée traduit une plus faible mobilité intergénérationnelle.

Notes : Cette carte représente les variations départementales de la persistance intergénérationnelle de revenus mesurée par la corrélation rang-rang. Pour calculer cet indice à l'échelle locale, chaque individu est associé au département dans lequel il a grandi. Les centiles sont calculés à partir des distributions de revenu au niveau national. L'indice n'est pas calculé pour les départements pour lesquels nous disposons de moins de 200 observations.

(b) Mobilité ascendante absolue par département.



Lecture : Un individu ayant grandi dans le Finistère et issu d'une famille située au 25^e centile de la distribution nationale des revenus atteindra, en espérance, un centile dans la distribution des revenus du ménage compris entre 44,6 et 46,7. Pour un individu issu d'une famille de même niveau de revenu mais ayant grandi dans le département du Nord, le centile attendu est compris entre 36,8 et 39. **Notes :** Cette carte représente les variations départementales de la mobilité intergénérationnelle de revenus mesurée par l'indice de mobilité ascendante absolue. Les centiles sont calculés à partir des distributions de revenu au niveau national.

Source : Insee, DGFIP, Échantillon démographique permanent ; calculs Kenedi et Sirugue (2023).

La mobilité intergénérationnelle, telle que mesurée par ces deux indicateurs, apparaît relativement élevée dans l'Ouest de la France et dans les départements proches de la Suisse. À l'inverse, les départements du Nord et de la côte méditerranéenne se caractérisent par une faible mobilité intergénérationnelle. L'Île-de-France se distingue quant à elle par une mobilité ascendante absolue importante en comparaison avec la corrélation rang-rang. En effet, les niveaux de salaire, et donc les centiles moyens, y sont plus élevés que sur le reste du territoire tout au long de la distribution des revenus parentaux. Le centile moyen des enfants issus des familles franciliennes situées au 25^e centile est donc plus élevé, mais ce phénomène vaut également pour les enfants issus des familles franciliennes plus aisées.

Une persistance intergénérationnelle corrélée à la géographie du chômage

Le croisement entre nos mesures locales de la mobilité intergénérationnelle et différents indicateurs socio-économiques permet d'identifier plusieurs facteurs explicatifs potentiels. Pour cela, nous considérons 14 variables qui se rapportent aux caractéristiques démographiques et économiques de chaque département, ainsi qu'à leurs ni-

veaux d'inégalités salariales, éducatives, et de capital social. Ces caractéristiques sont mesurées à partir de données datant des années 1990 afin de refléter au mieux le contexte socio-économique dans lequel les individus présents dans l'échantillon d'analyse ont grandi.

De manière générale, nous trouvons que ces caractéristiques locales sont davantage corrélées à la mobilité ascendante absolue des individus (mesurée par le centile moyen atteint par les enfants des familles situées au 25^e centile) qu'à leur mobilité relative (mesurée par le coefficient de corrélation rang-rang). Cela suggère que les facteurs qui influencent le positionnement absolu des enfants issus des familles aux revenus les plus faibles ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui impactent leur position relative par rapport aux enfants issus de milieux aisés. Parmi toutes les variables utilisées, le taux de chômage se distingue par sa corrélation négative élevée avec l'ensemble des indices de mobilité intergénérationnelle.

Mobilités géographique et intergénérationnelle vont de pair, en particulier pour les plus défavorisés...

Si certains départements présentent des taux de mobilité ascendante plus favorables, la mobilité géographique permet-elle une amélioration des perspectives socio-économiques? Nous proposons de premières pistes de réponses dans la figure 7, qui compare la relation entre le centile des individus et celui de leurs parents, en distinguant les individus qui résident dans un département différent de celui où ils ont grandi, et ceux qui y résident toujours à l'âge adulte. Tout au long de la distribution des revenus parentaux, les individus mobiles géographiquement atteignent des centiles plus élevés en moyenne, mais l'écart s'amenuise légèrement pour ceux qui sont issus des familles les plus aisées.

Deux mécanismes pourraient *a priori* expliquer ce phénomène. Premièrement, il est possible que les individus mobiles aient tendance à migrer vers des départements où le niveau de revenus est plus élevé en moyenne. Cela conduirait à une plus forte mobilité intergénérationnelle telle qu'observée à partir du centile de la distribution nationale, sans être nécessairement associé à une position plus élevée au sein de la distribution des revenus au niveau local. Deuxièmement, il est possible que la mobilité géographique soit associée à une plus forte propension à se détacher de la position sociale de ses parents, indépendamment du niveau de revenu moyen à l'échelle locale.

Pour évaluer la pertinence de ces deux mécanismes, nous comparons les résultats obtenus à partir des rangs calculés au sein de la distribution nationale à ceux obtenus

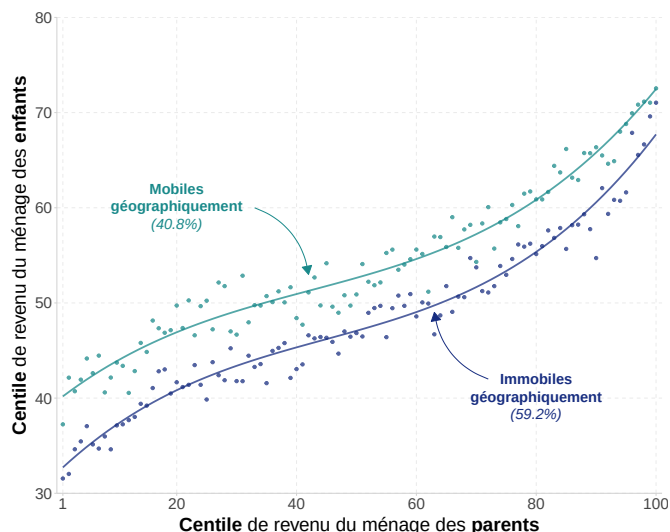


Figure 7 – Mobilité géographique et mobilité intergénérationnelle.

Lecture : Les individus issus de familles situées au 25^e centile de la distribution des revenus et qui n'habitent plus dans le département où ils ont grandi (« mobiles géographiquement ») atteignent le 49^e centile à l'âge adulte en moyenne. Les individus issus de familles de même niveau économique et qui n'ont pas changé de département (« immobiles géographiquement ») atteignent quant à eux le 43^e centile en moyenne.

Notes : Ce graphique indique le centile de revenu atteint en moyenne par les individus nés dans les années 1970 en fonction du centile de revenus de leurs parents, selon qu'ils résident ou non dans le département où ils ont grandi. Les centiles sont calculés à partir des distributions de revenu au niveau national. Des individus définis comme géographiquement mobiles les individus qui vivent à l'âge adulte dans un département différent de leur département de résidence en 1990, lorsqu'ils avaient entre 9 et 18 ans.

Source : Insee, DGFIP, Échantillon démographique permanent; calculs Kenedi et Sirugue (2023).

à partir des rangs calculés au sein de chaque distribution *locale*. L'écart de mobilité ascendante entre individus mobiles et immobiles géographiquement est moindre lorsqu'il est calculé à partir des rangs locaux, mais toujours perceptible. Cela suggère que les gains de mobilité ascendante observés pour les individus mobiles ne sont pas uniquement dus au fait qu'ils se déplacent vers des zones plus favorisées en moyenne, mais aussi au fait qu'ils parviennent davantage à s'affranchir de la position socio-économique qu'occupaient leurs parents au sein de leur département d'origine, indépendamment des conditions socio-économiques locales.

... particulièrement pour ceux qui se déplacent vers des départements où les revenus sont plus élevés

Pour affiner l'analyse, nous répartissons les départements en trois groupes : (1) les départements *défavorisés* sont ceux où le centile moyen est inférieur à 50 (soit 70 départements, vers lesquels se sont déplacés 49 % des individus qui ont changé de département); (2) les départements *intermédiaires* sont ceux où le centile moyen est compris entre 50 et 60 (soit 20 départements et l'outre-mer, vers lesquels s'orientent 33 % des flux); (3) les départements *favorisés* sont ceux où le centile moyen est supérieur à 60 (5 départements et pays étrangers, vers lesquels s'orientent 18 % des flux). La région parisienne est particulièrement représentée dans le groupe des départements favorisés (Paris, Essonne, Hauts-de-Seine, Yvelines).

Les individus nés de parents ayant des revenus faibles qui déménagent à l'âge adulte vers un département à hauts revenus atteignent en moyenne le même niveau de revenu que les enfants de familles aisées qui n'ont pas déménagé.

La figure 8 indique le centile moyen atteint par les individus en fonction de leur département de destination. La mobilité ascendante de ceux qui ont migré vers un département défavorisé est équivalente à celle des individus immobiles géographiquement. Elle est beaucoup plus élevée pour les individus qui ont rejoint un département plus favorisé, et ce quel que soit le niveau de revenu de leurs parents. Les individus issus de familles aux revenus les plus faibles qui déménagent vers des départements à hauts revenus parviennent en moyenne au même niveau de revenu que les enfants de familles aisées qui ne déménagent pas.

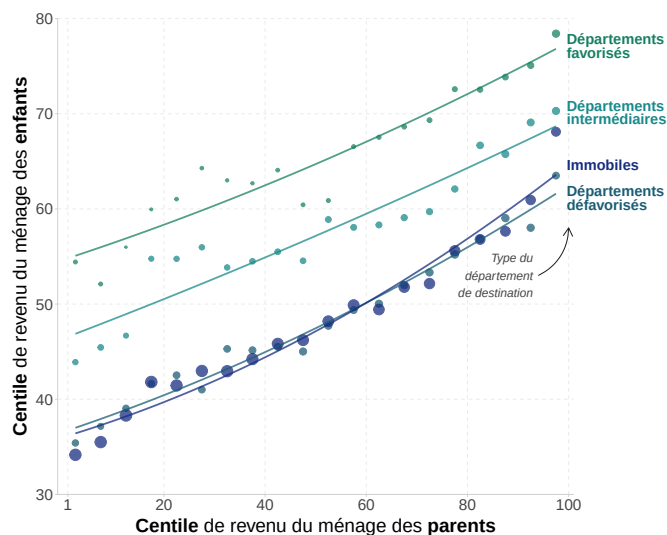


Figure 8 – Mobilité intergénérationnelle en fonction du département de destination.

Lecture : Les individus issus de familles situées au 75^e centile de la distribution des revenus, et qui résident à l'âge adulte dans un département favorisé différent du département où ils ont grandi, atteignent le 70^e centile à l'âge adulte en moyenne. Les individus immobiles géographiquement et issus de familles situées au même niveau de revenu n'atteignent en revanche que le 55^e centile en moyenne.

Notes : Ce graphique représente le centile de revenus moyen des individus nés dans les années 1970 en fonction du centile de revenus de leurs parents, séparément pour les individus qui résident à l'âge adulte dans le département où ils ont grandi, et par type de département de destination pour les individus mobiles géographiquement. Les quantiles sont calculés à partir des distributions de revenus au niveau national.

Source : Insee, DGFIP, Échantillon démographique permanent; calculs Kenedi et Sirugue (2023).

Vers une meilleure compréhension des déterminants des inégalités intergénérationnelles

Notre étude met en évidence, pour la France, de fortes différences de destins économiques entre les enfants de familles aux revenus les plus faibles et ceux de familles aux revenus les plus élevés. Cette persistance intergénérationnelle est légèrement inférieure à celle qui prévaut aux États-Unis, et proche de celle observée en Italie. Elle est cependant plus importante que dans de nombreux pays de l'OCDE, tels que les pays Scandinaves et l'Australie.

Ces comparaisons internationales restent imparfaites pour deux raisons : (1) le manque d'harmonisation des échantillons et des définitions utilisées d'un pays à l'autre, et (2) les limites actuelles des données mobilisables en France pour mesurer la mobilité intergénérationnelle et son évolution au cours du temps. À l'instar des initiatives portées par le *World Inequality Lab* ou le *Global Repository of Income Dynamics*, un effort de coordination internationale serait souhaitable pour disposer d'estimations harmonisées de la mobilité intergénérationnelle dans chaque pays. De plus, pour le cas français, le manque de profondeur historique des données fiscales présentes dans l'Échantillon démographique permanent

Encadré 1 : Précisions méthodologiques

Données

Sources. La source mobilisée pour cette étude est l'Échantillon démographique permanent (EDP), produit conjointement par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et la Direction générale des finances publiques (DGFiP). Depuis 1968, cette base de données inclut les informations issues de différentes sources administratives (état civil, recensements de population, informations salariales et déclarations fiscales à partir de 2011) pour un sous-échantillon représentatif de la population française (individus nés au cours des quatre premiers jours d'octobre).

Échantillon. L'étude porte sur les personnes nées en France métropolitaine entre 1972 et 1981, observées avec leurs parents dans le recensement de 1990 et qui ont déclaré des revenus entre 35 et 45 ans. La méthode employée nous oblige à exclure les enfants dont un parent est agriculteur exploitant ou exerce une profession libérale. Au total, notre échantillon d'analyse comprend 64 571 paires enfant-parents.

Méthodologie

Prédiction du centile de revenu des parents. L'EDP permet de suivre les trajectoires des individus nés les quatre premiers jours d'octobre, que nous appelons « individus EDP ». Les membres de leur famille ne sont pas suivis, à moins d'être aussi nés un jour EDP. Ainsi, les individus EDP observés en tant qu'enfants dans le recensement de 1990 sont suivis dans les données de revenus, mais pas leurs parents. De la même façon, les individus EDP observés dans le recensement de 1990 à l'âge adulte sont suivis dans les données de revenus, mais pas leurs enfants. Nous sélectionnons les individus EDP ayant eu des enfants entre 1972 et 1981 (en France métropolitaine) et observés dans le recensement de 1990 pour modéliser économétriquement le lien entre les caractéristiques socio-démographiques du recensement de 1990 et le salaire brut moyen entre 35 et 45 ans. Les résultats de cette modélisation sont utilisés pour prédire les salaires bruts des parents de l'échantillon d'enfants. Les caractéristiques utilisées pour effectuer ces prédictions sont le niveau d'études, la catégorie socio-professionnelle, un ensemble de caractéristiques démographiques (année de naissance, nationalité, pays de naissance et structure du ménage), ainsi que des caractéristiques de la commune de résidence en 1990 (taux de chômage, part de mères célibataires, part d'étrangers, nombre d'habitants et densité de population). Toutes ces caractéristiques nous permettent d'estimer de manière suffisamment précise la position des parents dans la distribution des revenus.

Validation de la méthode. Nous avons reproduit cet exercice sur données américaines à partir du *Panel Study of Income Dynamics*, une source qui permet non seulement d'appliquer la même méthodologie de prédiction que celle utilisée dans notre étude, mais aussi d'observer directement le revenu des parents. La comparaison des résultats obtenus avec les deux méthodes suggère que l'on prédit de manière fiable la position des parents dans la distribution des revenus à partir de leurs caractéristiques observables, même si cette approche conduit à sous-estimer légèrement la persistance intergénérationnelle des revenus pour les indicateurs utilisés dans cette note.

Définitions des revenus

Le **revenu des enfants** est défini comme la somme des revenus du travail et du capital, des allocations chômage et des pensions au niveau du ménage, quelle que soit la situation matrimoniale des individus. Cette définition exclut les minima sociaux et les allocations familiales. Nous calculons ensuite la moyenne de ces revenus totaux annuels sur toutes les années d'observation disponibles dans les données fiscales entre 35 et 45 ans. La part des individus de cette tranche d'âge observés dans le même ménage que leurs parents est très faible (moins de 5 %). Pour obtenir le **centile** (100 tranches comprenant chacune 1 % de la population) de revenu des individus, nous classons ces derniers par ordre croissant de leur niveau de revenu parmi les individus nés la même année.

Le **revenu des parents** utilisé est le salaire brut moyen perçu entre 35 et 45 ans, prédit à partir des données salariales de l'EDP selon la méthodologie décrite ci-dessus. Si l'enfant est observé avec un parent seul dans le recensement de 1990, le revenu associé est celui de l'unique parent. Lorsque deux parents sont observés, la moyenne de leurs revenus est utilisée. Pour obtenir le centile de revenu, les parents sont classés par ordre croissant de cette mesure au sein de la cohorte de naissance de l'enfant.

Ces deux définitions de revenus ne sont pas identiques et correspondent aux définitions les plus exhaustives possibles au niveau du ménage.

nous contraignent à prédire le revenu des parents à partir de leurs caractéristiques socio-démographiques. Une première étude portant sur les revenus *observés* des parents et les revenus *individuels* des enfants en début de carrière est parue récemment (Sicsic, 2023). Il faudra cependant encore attendre une dizaine d'années avant que les données françaises permettent d'observer à la fois les revenus du ménage des enfants et ceux des parents à des âges où le positionnement économique est stabilisé.

Au-delà du panorama descriptif proposé dans cette note, de nombreuses questions subsistent sur les déterminants de la mobilité intergénérationnelle de revenus. Pourquoi n'est-elle que légèrement plus élevée en France qu'aux États-Unis, malgré d'importantes différences en termes d'inégalités de revenus et de frais de scolarité dans l'enseignement supérieur entre ces deux pays ? Les disparités spatiales de mobilité intergénérationnelle s'expliquent-elles par le choix des individus de s'installer dans diffé-

rents départements, ou par l'effet causal de l'environnement géographique dans lequel ils ont grandi ? L'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur favorise-t-il une plus grande mobilité intergénérationnelle ou les circonstances socio-économiques vécues pendant l'enfance sont-elles les plus déterminantes ? L'ouverture croissante des données administratives françaises à la communauté scientifique devrait permettre d'apporter progressivement des réponses à ces questions, et ainsi de mieux comprendre les mécanismes qui sous-tendent les inégalités intergénérationnelles.

Auteurs

Gustave Kenedi est chercheur post-doctorant à la London School of Economics.

Louis Sirugue est doctorant à l'École d'Économie de Paris (PSE, EHESS, ICM, INED).

Étude de référence

Gustave Kenedi et Louis Sirugue, « Intergenerational Income Mobility in France : A Comparative and Geographic Analysis », *Journal of Public Economics*, 2023.

DOI : [10.1016/j.jpubeco.2023.104974](https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2023.104974)

Document de travail : [10.2139/ssrn.4180259](https://ssrn.com/abstract=4180259)

Soutien

Cette note a bénéficié du soutien de la Chaire Politiques éducatives et mobilité sociale. Créée en 2021 dans le cadre d'un partenariat entre la Fondation Ardian, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (MENJ-DEPP) et PSE-École d'économie de Paris, cette chaire vise à promouvoir la recherche de haut niveau et la diffusion des connaissances sur les politiques éducatives et la mobilité sociale.

Ce travail a aussi bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme Investissements d'avenir portant la référence ANR-10-EQPX-17 (Centre d'accès sécurisé aux données – CASD), de l'ANR JOCE (référence ANR-18-CE41-0003-02), et de l'Institut Convergences Migrations porté par le CNRS (référence ANR-17-CONV-0001).

CHAIRE

FONDATION
ARDIAN



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
depp Direction de l'évaluation,
de la prospective
et de la performance

Politiques éducatives et mobilité sociale

Références bibliographiques

Acciari, Paolo, Alberto Polo et Giovanni L Violante (2022). « "And Yet, It Moves" : Intergenerational Mobility in Italy ». *American Economic Journal : Applied Economics*.

Bonneau, Cécile et Sébastien Grobon (2022). *Unequal Access to Higher Education Based on Parental Income : Evidence from France*. Rapp. tech. 2022/01. Paris : World Inequality Lab.

Chetty, Raj, John N Friedman, Emmanuel Saez, Nicholas Turner et Danny Yagan (août 2020). « Income Segregation and Intergenerational Mobility Across Colleges in the United States ». *The Quarterly Journal of Economics* 135.3, p. 1567-1633. doi : [10.1093/qje/qjaa005](https://doi.org/10.1093/qje/qjaa005).

Chetty, Raj, Nathaniel Hendren, Patrick Kline et Emmanuel Saez (2014). « Where Is the Land of Opportunity? The Geography of Intergenerational Mobility in the United States ». *The Quarterly Journal of Economics* 129.4, p. 1553-1623. doi : [10.1093/qje/qju022](https://doi.org/10.1093/qje/qju022).

Corak, Miles (2013). « Income Inequality, Equality of Opportunity, and Intergenerational Mobility ». *Journal of Economic Perspectives* 27.3, p. 79-102. doi : [10.1257/jep.27.3.79](https://doi.org/10.1257/jep.27.3.79).

Dabbaghian, Gabriele et Madeleine Péron (2021). *Tout diplôme mérite salaire ? Une estimation des rendements privés de l'enseignement supérieur en France et de leur évolution*. Focus du CAE 2022/01. Paris : Conseil d'Analyse Économique.

Kenedi, Gustave et Louis Sirugue (2023). « Intergenerational Income Mobility in France : A Comparative and Geographic Analysis ». *Journal of Public Economics* 226. doi : [10.1016/j.jpubeco.2023.104974](https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2023.104974).

Lefranc, Arnaud (2018). « Intergenerational Earnings Persistence and Economic Inequality in the Long Run : Evidence from French Cohorts, 1931-75 ». *Economica* 85.340, p. 808-845. doi : [10.1111/ecca.12269](https://doi.org/10.1111/ecca.12269).

Lefranc, Arnaud et Alain Tranoy (2005). « Intergenerational Earnings Mobility in France : Is France More Mobile than the US? » *Annales d'Économie et de Statistique* 78, p. 57-77. doi : [10.2307/20079128](https://doi.org/10.2307/20079128).

Sicsic, Michaël (2023). « Who Climbs Up the Income Ladder? An Analysis of Intergenerational Income Mobility in France ». *Economie et Statistique/Economics and Statistics* 540, p. 3-20. doi : [10.24187/ecostat.2023.540.2100](https://doi.org/10.24187/ecostat.2023.540.2100).

Notes IPP

Comité éditorial : P. Boyer, A. Bozio, A. Carrère,
J. Grenet, A. Guillouzo